CADASTREFINDER
powered by BIV IPI

Identification et droits du propriétaire(s)

Propriétaire	Rue	Commune	Droit
			- PP 1/2 - Pleine propriété
			- PP 1/2 - Pleine propriété

Informations cadastrales / patrimoniales

Division cadastrale: 92302 NAMUR 2 DIV (Avenue Reine Astrid)
État: Cadastré
Année de l'achèvement de la construction: 1990

Section numéro de la parcelle	Partition	Nature détails	Situation	Surface taxable	P/W	Classification RC/HA	Code RC	RC	Fin dispense
G250/00G	P0034	APPARTEMENT # LOT 12 APPART 42	Avenue Reine Astrid	0ca			2F	2154€	

Date de recherche: 27-04-2026 13:56 Recherche CadastreFinder

Échelle: **1:1000**

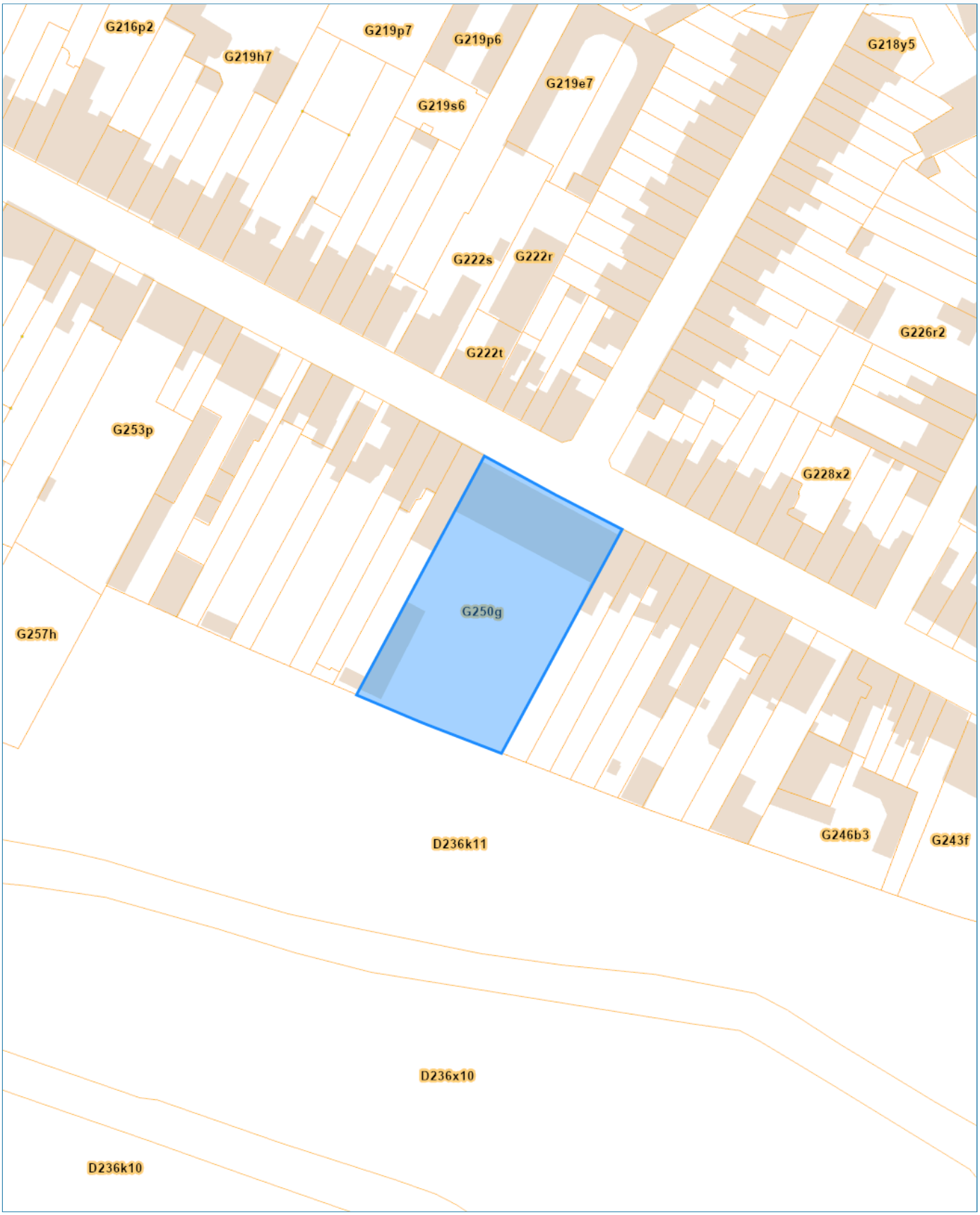

Date de recherche: 27-04-2026 13:56 Recherche CadastreFinder

LÉGENDE

PROPRIETAIRE(S) ET DROITS

Identification du (des) propriétaire(s) et de ses (leurs) droits et, le cas échéant, la date à laquelle ces droits sont périmés. Si les époux sont propriétaires en communauté, leurs noms seront reliés par le signe « & ». Les abréviations des droits principaux sont :

PP : pleine propriété
US : usufruit
USA/HAB : usage/habitation
NP : nue propriété
SUPERF : superficiaire
EMPH : emphytéote

INFORMATIONS DE LA (DES) PARCELLE(S)

Statut

Les plus fréquents sont :
Réservé:parcelle cadastrale patrimoniale créée lors d'une identification préalable en vue de son utilisation ultérieure dans un acte authentique ; cette parcelle n'a aucune valeur fiscale
O Cadastré - Precad : parcelle patrimoniale cadastrée ayant fait l'objet d'une identification préalable et à laquelle est liée au moins une parcelle réservée. Cette parcelle est appelée parcelle source.
En suspens : entité privative non encore occupée ou louée ; aucun revenu cadastral (RC) n'est repris pour cette parcelle.
Cadastré : parcelle patrimoniale pour laquelle la documentation patrimoniale est mise à jour et les données sont complètes.
Cadastré - non délimité : parcelle patrimoniale comprenant une ou plusieurs parties de terrain appartenant à des propriétaires différents ; ces parties de terrain ne sont pas représentées au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants disponibles sur le terrain qui permettent d'en déterminer la situation précise ; elles sont reprises avec le statut « non délimité ».
Remarque : les droits liés à une parcelle avec le statut « cadastré - non délimité » ne sont pas toujours corrects ; pour les droits, il faut se référer aux parcelles avec le statut « non délimité ».
Non délimité : parcelle non représentée au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants disponibles sur le terrain qui permettent d'en déterminer la situation précise ; cette parcelle est liée à une parcelle cadastrée reprise avec le statut « cadastré - non délimité » ; les droits liés à cette parcelle sont corrects.

Année de fin de construction

0001: avant 1850
0002: de 1850 à 1874
0003: de 1875 à 1899
0004: de 1900 à 1918
0005: de 1919 à 1930

A partir de 1931, on mentionne l'année en entier.

Le code M* à côté de « année fin construction » signifie que la parcelle est susceptible de comporter - ou comporte - du matériel et outillage (M&O) non imposable au précompte immobilier.

Section et n° de parcelle

La parcelle cadastrale est identifiée par la division cadastrale, la section, un numéro de base (appelé aussi « radical »), éventuellement un numéro bis, un exposant alphanumérique et éventuellement un exposant numérique.

Partition

Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise (par exemple pour les immeubles à appartements), elle est divisée en une parcelle cadastrale plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition.

Nature-détail

Il n'y a pas spécialement corrélation entre la nature cadastrale et les caractères urbanistiques d'un bien. Le signe « # » reprend en abrégé la situation et les parties constituantes de l'entité principale

P&W

Un code Px ou Wx indique que la parcelle est entièrement ou partiellement située dans un polder ou dans une wateringue ; le X est un chiffre ou une lettre qui renvoie au numéro du polder ou de la wateringue. La lettre D représente un polder abrogé et la lettre E une wateringue abrogée

Classement et RC/Ha pour les parcelles non bâties

Classement de la parcelle non bâtie et son revenu cadastral à l'hectare correspondant.

Code RC (revenu cadastral)

Le code RC comporte deux parties :

1. Non bâti ordinaire
2. Bâti ordinaire
3. Non bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)
4. Bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec M&O
5. M&O sur une parcelle non bâtie
6. M&O sur une parcelle bâtie

F: RC imposable
G,H, P,Q: RC exonéré totalement ou partiellement du précompte immobilier sur base de dispositions légales
J: RC non fixé (ou RC fixé non imposable au précompte immobilier pour non-occupation ou non-location avant le 1er janvier de l'annéed'imposition).
K: RC provisoire d'un bâtiment occupé ou loué avant son complet achèvement
L: RC partiel provisoire d'un immeuble à appartements dont tous les appartements ne sont pas occupés ou loués
X: RC exonéré en vertu d'une décision d'une des trois Régions. Le renvoi au décret concerné est porté à la colonne de la situation

RC

Le montant du RC (non indexé), exprimé en euro.

Fin Exonération

La date mentionnée est la date à laquelle l'exonération se termine. Quand le M&O est exonéré du précompte immobilier pour une période indéterminée - et ceci uniquement pour la Région flamande - la date est reprise sous la forme « 1.1.0000 ».